

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

Séance N° 3

Étaient présents : Mme Sabine BERGOUGNOUX—Mme Marie Noëlle NOUAILLES - Mme Catherine LECONTE – M. Bruno PIQUE – Mme Marie CASTRO – Mme Magali PRADELLE – Mme Myriam BERTORELLO – M. Jean-Martial COURTY – Mme Cécile DELON - Mme Sylvie SÉGOVIA — M. Marc LANDELLE – M. Anthony POUVREAU – M. Mathieu POUYER – Mme Daphné BONNANS – Mme Isabelle LION – Mme Françoise ROUZIE – M. Sébastien BLONDEL – Mme Émilie CROISE – M. Olivier ROBERT – M. Mathis DUPAS – Mme Wassila NAJI

Étaient absents remplacés : Mme LAROUSSINIE Francine – Mme Isabel MOULINET

Étaient absents excusés : Mme Isabelle LAVERON – Mme Francine FILLATRE – M. Didier ROBERT – Mme Karine GUILLIOD

Début de la séance 18 H

Le quorum étant atteint (21 membres présents), Madame la Provisseure ouvre la séance à 18h

Secrétaire de séance :

Mme Nouailles

L'ordre du jour est présenté.

Approbation du PV de la séance du 21 octobre 2021

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation souhaite que p.4 soit complétée ainsi :

"La question du seuil en-dessous duquel la moyenne d'un élève absentéiste n'est pas considérée comme représentative pour le contrôle continu, en particulier, a été laissée dans un grand flou, sans réponse véritable des IPR, qui renvoient pour ces décisions, à l'appréciation des chefs d'établissements. Le fait que chaque établissement définisse ses propres règles, de manière assez arbitraire, est inquiétant".

Le PV ainsi modifié est soumis aux membres du C.A.

Pour :19 Contre : 0 Abst : 1

Acte N° 23

Tarifs : voir PJ

La Région Occitanie a voté le maintien des tarifs 2021 pour les élèves et les ARL. Nous proposons de les maintenir pour les autres convives. Nous proposons seulement une hausse du prix au kilomètre pour des transports que nous effectuerions pour le compte d'entreprises ou collectivités (0.65 à 0.70 €)

Madame la Provisseure soumet au vote des membres du CA l'adoption des tarifs du SRH

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 26

Madame la Provisseure soumet au vote des membres du CA l'adoption des autres tarifs

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 30

BUDGET PREVISIONNEL 2022 (voir PJ)

La dotation annuelle de fonctionnement de la collectivité augmente de 11 000€ car elle tient compte du niveau bas de notre fonds de roulement : 244 943€. Qu'elle en soit remerciée.

Deux changements dans l'élaboration du budget au regard des instructions du Rectorat :

- L'une imposée : inscrire la rémunération des AED au service Vie de l'élève et non plus au service ALO.
- L'autre recommandée : établir le budget sans contribution entre services car l'application OP@LE, en cours de déploiement, ne le permettra plus. Dans ce cas, pour évaluer les charges du service SRH, nous devons déterminer des clés de répartition : par exemple, on propose qu'à réception d'une facture d'eau, 70% soit imputé au service ALO et 30 % au service SRH.

Nous proposons de tester cette année cette répartition et nous pourrons être plus précis et proches de la réalité en 2023. En outre, l'installation de compteurs divisionnaires faciliterait les prévisions.

18h20 arrivée de Mme Castro

Notre prestataire de service avait négocié les tarifs avant la hausse des prix de l'énergie. Les prix sont fermes jusqu'en 2023. La collectivité nous a communiqué les estimations des forfaits viabilisation 2022 que Mme la Gestionnaire a retenues pour évaluer les dépenses dans ce domaine.

Une représentante des personnels enseignant trouve que le pourcentage de l'eau est faible pour le SRH. Mme la Gestionnaire répond que seuls des compteurs permettront de réajuster les clés de répartition.

Les Clés de répartition

Madame la Provisseure soumet au vote des membres du CA l'adoption des clés de répartition des charges entre les services ALO et SRH suivantes :

- 6% des frais de fournitures administratives pour le SRH
- 6 % des frais de téléphone pour le SRH
- 30 % de la consommation totale de l'eau pour le SRH
- 25 % de la consommation gaz et électricité pour le SRH
- 25 % des frais de maintenance des installations pour le SRH

• **Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0**

• **Acte N°32**

BUDGET

Mme la gestionnaire détaille et commente la conception du budget

Nous avons reçu en 2021 plus de 35000 € de taxe d'apprentissage, soit 11000 € de plus que prévu. Si on part sur la même estimation, on abonde davantage le domaine Enseignement professionnel pour 2022...mais cela ne suffira pas : il faudra faire un prélèvement, fût-il moins important que par le passé.

Mme la gestionnaire explique le déséquilibre dans le service ALO créé par les amortissements sur des biens acquis sur fonds propres.

Un représentant des personnels enseignants demande le prix du contrat de nettoyage des tapis du CDI. Mme la Gestionnaire explique que ce contrat est un ancien contrat qui prend heureusement fin cette année.

Elle cite plusieurs contrats de la longue liste des contrats que nous devons souscrire.

Un représentant de parents d'élèves demande comment on recueille la taxe d'apprentissage. Mme le Provisseure explique les modalités de recouvrement de la TA. Elle explique que seuls 13% de la TA peuvent être reversés selon le choix des entreprises. M. le DDFPT explique la procédure à suivre par les entreprises pour flécher la taxe vers les LP.

Les représentants des personnels enseignant proposent que le formulaire de versement de la TA soit envoyé avec les conventions et souhaiteraient connaître la liste des entreprises qui nous ont versé une somme au titre de la taxe d'apprentissage. Mme la Provisseure indique que la liste sera jointe au procès-verbal.

Mme la Provisseure explique le projet « NoodleMaps »

Le nombre de boursiers est actuellement en baisse, mais tous les dossiers ne sont pas encore finalisés.

Madame la Provisseure soumet au vote des membres du CA l'adoption du budget prévisionnel pour 2022.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°24

Sortie d'inventaire

Madame la Provisseure soumet au vote des membres du CA la sortie d'inventaire du pont ciseaux géométrie et le don de cet équipement à l'entreprise SIMA82 qui nous vend le nouveau pont 4 colonnes et prend en charge le démontage et l'évacuation de l'ancien.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°27

Présentation du Marché Alimentation 2022

Dans le cadre de la loi EGALIM, 50 % des denrées doivent être labellisées, dont 20% de bio. Cinq lots (épicerie, viande, surgelés, produits laitiers et ovo produits, surgelés) ont été mis sur le marché. Le critère de la qualité était le plus important.

Il n'y a pas de retours négatifs concernant les repas, en revanche les élèves déplorent le manque de temps pour manger. Le menu végétarien n'est pas apprécié, mais il est obligatoire .

Conventions

Mme la Provisseure demande l'autorisation de signer 2 conventions avec la société S2pweb qui permettrait aux enseignants de conduite routière et à leurs élèves de bénéficier d'outils d'apprentissage numériques sur différents aspects du secteur transport, autour des missions d'affréteur exploitateur : outils GedMouv et eProtocole et B2P-OPTIM

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°33

Admission en non valeur

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'admettre en non-valeur la créance de demi-pension de 2020-2021 d'1 famille déclarée insolvable pour un montant total de 90€.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°25

Sorties pédagogiques :

1) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au théâtre TNT de Toulouse pour le groupe DISPRO dans le cadre du dispositif « Les cordées de la réussite » le lundi 13/12/21 de 18h à 22h pour 11 élèves de seconde BCP et 2 accompagnateurs.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°28

2) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique dans des entreprises de maintenance des véhicules à Agen des 3 PM le jeudi 9 décembre de 13h à 16h avec 3 accompagnateurs

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°31

Information sur les modalités de préparation de la rentrée

Le Ministère nous a confirmé que la commission permanente ne pouvait être créée à des fins consultatives, ainsi que nous l'avions envisagé lors de la précédente séance. Aussi, afin de présenter les enjeux de la préparation de la rentrée 2022 et les choix possibles, on peut envisager :

- d'inviter des représentants des parents d'élèves (2), 1 représentant des ATOSS à un conseil pédagogique et de convier au CVL des représentants au CA des élèves (2)
- OU s'appuyer sur le CVL dont la composition réunit aussi les divers collègues

Dans ces 2 derniers cas, on exploite des instances déjà à l'œuvre

- OU créer un groupe de travail dont la composition serait proche de celle de feu le CP

Un représentant des personnels enseignant souligne que le conseil pédagogique a une composition aléatoire. Le CA propose la création d'un groupe de travail à vocation ; il sera composé comme suit :

4 professeurs : Mme Bertorello, M. Grailhe, M. Courty, M. Landelle

1 CPE : Mme Segovia

2 parents d'élèves : M. Blondel, Mme Guillot

2 élèves : Mme Naji, M. Dupas

1 ARL : Mme Lion

Le DDFPT, la Proviseure, la proviseure adjointe

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°29

Point situation sanitaire :

Suite au passage au niveau 2 du Protocole sanitaire, nous avons renforcé le nettoyage et de la ventilation des locaux, adapté les cours d'EPS.

Nous regrettons que l'habitude, sinon le réflexe, de se désinfecter les mains en entrant dans le lycée ou, a fortiori, à la demi pension, s'effiloche et nécessite des rappels constants.

Il est possible que les contraintes se durcissent : un CHS sera prochainement convoqué.

Programme de l'Association sportive

Les professeurs ont pris des mesures afin de permettre au plus grand nombre de pratiquer: Les activités sportives actuellement proposées sont le cross training, la musculation les lundis et mercredis. Des activités de plein air ont été proposées le mercredi après midi comme une sortie VTT au début du mois.

Questions diverses

Pour les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

« *Soucis de chauffage...*

Certes le problème est connu mais un petit rappel envers la région, gestionnaire des matériels, et envers notre employeur est sans doute nécessaire.

Si aucun texte officiel ne fixe actuellement de seuil de température à l'intérieur des locaux scolaires, en dessous duquel il serait déconseillé d'assurer les cours et s'il n'y a pas dans le Code du Travail de réponse à la question: " Quelle est la température convenable ? ", trois sources donnent des valeurs approchantes indicatives :

*L'ANACT, en février 1983, recommandait les valeurs indicatives suivantes : **21 à 23°C pour un travail sédentaire en position assise, 19°C pour un travail physique léger en position assise, 18°C pour un travail physique léger en position debout ...***

*L'INRS dans sa brochure ED718 sur la conception des locaux de travail indique: **de 18 à 20°C (activités physiques légères) et de 15 à 17°C (activités physiques intenses)***

*Le Code du Travail précise dans son article R 4223-13 que « Les locaux fermés affectés au travail doivent être chauffés pendant la saison froide. Le chauffage doit être assuré de telle façon qu'il maintienne une température convenable" et la Direction des Relations du Travail donne les indications suivantes concernant un travail de bureau, sans activité physique ni déplacements avec **20<t°C< 24.***

Cette situation englobe la majorité de nos élèves (hors atelier) et tous les personnels d'éducation et d'enseignement travaillant en salle des professeurs ou dans les salles de travail adjacentes

*Nous tenons à rappeler qu'un travailleur peut exercer son **droit de retrait** et ainsi refuser de travailler s'il constate, entre autres choses, un « **danger** grave et imminent pour sa vie ou sa*

santé » ou un défaut « dans les systèmes de protection » (art L.4131-1). Il doit prouver que ses inquiétudes se fondent sur un « motif raisonnable » et alerter son employeur.

Nous estimons que des températures comme celles relevées le 12/11/2021 à 10h10 en A112 (17.2°C) ou le 19/11/2021 à 8h10 en A113 (15,3°C) pourraient être des motifs raisonnables. »

La Provisure explique que ces problèmes sont récurrents depuis la phase de travaux de restructuration achevée à la rentrée 2017. Les principales manifestations en sont :

* à l'internat : chauffage et eau chaude régulièrement insuffisants

* à l'externat : la salle de restauration, les vestiaires, la salle des professeurs, des salles de sciences, la salle A101, les secrétariats, les salles du bât.B , sans parler des ateliers

La société Hervé Thermique, qui a obtenu le marché de l'énergie pour les lycées de la Région Occitanie, intervient dans le lycée en période de « chauffe des locaux » une ou 2 fois par semaine : les améliorations obtenues ne tiennent que quelques jours, quand elles ne sont pas annulées par d'autres dysfonctionnements. C'est pour notre responsable de services technique et la gestionnaire un problème quotidien. Et nous en sommes régulièrement réduits à brancher des radiateurs électriques ici et là, ce qui n'est pas satisfaisant du tout...

La collectivité l'a compris, qui a décidé de mener des travaux d'ampleur : prévus à l'été 2021, ils ont été reportés au printemps 2022

Un représentant des personnels enseignant précise que les entreprises qui ont fait les travaux ont été malveillants, il n'y a pas d'isolation, et la chaudière semble sous dimensionnée. D'autres malfaçons sont préjudiciables au chauffage : les fenêtres qui ne ferment pas par exemple

Mme Castro, représentante de la collectivité régionale, explique : le problème est connu de la région mais il n'y a pas eu de réponses aux appels d'offres donc les travaux , initialement prévus l'été dernier, ont été repoussés. Elle demande si les travaux sont sous garantie, s'il y a eu une expertise.

Mme la gestionnaire explique que c'est le contrat de la région et que le marché est à 19 ° la journée avec une baisse la nuit de 3 degrés et 5° le week-end.

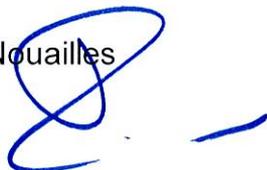
Mme Castro explique qu'elle comprend que les conditions de vie des élèves ne sont pas acceptables et elle va demander à la région de mandater une expertise et évoque les garanties décennales.

Mme la gestionnaire remercie la communauté de communes des travaux réalisés sur la chaussée du parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance

M.N Nouailles



La Présidente

S. BERGOUIGNOUX



